



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 223-19 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA LIMITE DE LA ZONE V-05 DANS LE DÉVELOPPEMENT « LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS », AGRANDIR LA ZONE V-09 DANS LE DÉVELOPPEMENT DU « DOMAINE CHARLEVOIX » ET AJOUTER DES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'USAGE RÉSIDENTIEL DANS LE « DOMAINE CHARLEVOIX ».

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement susmentionné.

Le projet de règlement amendant le règlement de zonage n° 117-11 ainsi que ses amendements et portant le n° 223-19 a pour objet de :

- **AGRANDIR LA LIMITE DE LA ZONE V-05 DANS LE DÉVELOPPEMENT « LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS » ;**
- **AGRANDIR LA ZONE V-09 DANS LE DÉVELOPPEMENT DU « DOMAINE CHARLEVOIX » ;**
- **AJOUTER DES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'USAGE RÉSIDENTIEL DANS LE « DOMAINE CHARLEVOIX ».**

Les dispositions de ce projet de règlement s'appliquent à des zones spécifiques tels que V-05, dans le secteur de la future rue « Promenade du Censitaire » du développement La Seigneurie des Éboulements ainsi qu'à V-09 dans le développement du Domaine Charlevoix.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique de consultation sera tenue lundi le 4 novembre 2019 à 20 h à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal, située au 2335, route du Fleuve, aux Éboulements.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un employé municipal désigné par le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement n° 223-19 ainsi que la description ou l'illustration des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 28^e JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

LINDA GAUTHIER
Directrice générale – secrétaire-trésorière